

DEPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRÊTE DU MAIRE

**ARRÊTÉ N° ARPRX\_2024\_0002**

**AUTORISATION DE MARIER POUR MADAME PASCALE FOURNIER**

Le Maire de la ville de Rive de Gier

Vu l'article 2122-18 du Code des Collectivités Territoriales (précédemment article L 122-11 al.1 du Code des Communes) conférant au Maire le pouvoir, sous sa responsabilité et sa surveillance, de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions, en cas d'absence ou d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal.

**ARRÊTE**

Article N°1

Madame Pascale FOURNIER, Conseillère Municipale, est déléguée pour remplir les fonctions d'Officier d'État Civil lors des mariages célébrés en Mairie de Rive-de-Gier, le 27 janvier 2024 à 14h30 pour Monsieur BEKIR Rufat et Mme ZEKIR Adifet et à 15h00 pour Monsieur CINAR Dogan et Madame CELIKOZ Ikbal.

Article N°2

Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'application du présent arrêté, dont ampliation sera transmise au Préfet de la Loire et au Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne.

Fait à Rive De Gier,  
**Le Maire,**  
**Vincent BONY**

Envoyé en préfecture le 25/01/2024

Reçu en préfecture le 25/01/2024

Publié le



ID : 042-214201865-20240124-ARPRX\_2024\_0002-AR